



# SOLVANT POLYVALENT SURPUISSANT

## PERIMETRE

Quand le bâtiment va !



# SOLVASAFE

## PROPRIETES

SOLVASAFE est un **solvant polyvalent surpuissant** à évaporation **très rapide** qui permet d'éviter le soufflage à l'air comprimé dans la plupart des cas.

SOLVASAFE est le **diluant idéal** pour toutes les peintures **alkydes, époxydes, polyuréthane, vinyliques, acryliques**. En faisant chuter fortement la viscosité des peintures avec **très peu de produit**, SOLVASAFE permet à celles-ci de conserver leur **pouvoir couvrant**.

SOLVASAFE est **miscible avec la plupart des solvants** et est **partiellement soluble à l'eau (20%)** ce qui permet une élimination facile des dépôts humides.

Le **très fort pouvoir mouillant** de SOLVASAFE permet de pénétrer facilement les dépôts de **résines, graisses, cambouis, huiles, encres etc...** Afin de mieux les éliminer.

SOLVASAFE a un pouvoir solvant **cinq fois supérieur au pétrole**, et une vitesse d'évaporation **six fois plus rapide que l'éther**.

## MISE EN OEUVRE

SOLVASAFE peut s'utiliser au pinceau, en pulvérisation ou en trempage.

En dilution de peinture, faire des essais préalables, le fort pouvoir fluidifiant ne nécessitant que peu de produit.

**ATTENTION :** SOLVASAFE est un **solvant surpuissant**. **Eviter d'appliquer sur des supports sensibles** (matières plastiques, peintures etc...)

**NON SOUMIS A L'ETIQUETTAGE LEGAL  
SUR LA NOCIVITE POUR L'UTILISATEUR**

## SECURITE D'EMPLOI



GHS02



GHS07

Mention d'avertissement : DANGER

Identificateur du produit : EC 201-159+0 METHYLETHYL CETONE

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P240 : Mise à terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

P241 : Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage / ... / antidéflagrant.

P242 : Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles

P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques

P261 : Eviter de respirer les poussières.

P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P303 + P361 + P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P304 + P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P403 + P233 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

P403 + P235 : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

**Retrouvez nos vidéos sur notre chaîne  
YouTube « Périmètre bâtiment »**

Produit à usage strictement professionnel. Fiche de Sécurité disponible sur notre site Internet [www.perimetre.pro](http://www.perimetre.pro), rubrique « Produits ». Cette fiche technique annule et remplace toutes les précédentes concernant ce produit. Les informations contenues dans la présente notice sont l'expression de nos connaissances et des résultats d'essais effectués dans un souci constant d'objectivité. Elles ne peuvent cependant en aucun cas être considérées comme apportant une garantie ni comme engageant notre responsabilité en cas d'application défectueuse, puisque la manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappe à notre contrôle. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que le produit convient parfaitement à l'usage auquel il le destine. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison DLU 1 AN.05/07/2022